

A Valenciennes, le 9 mai 2017.



CHSCT

Au
Président du CHSCT du SDIS 59
Monsieur Jacques HOUSSIN.
18 rue de pas
59000 Lille.

Copies : Directeur Départemental / élus

Monsieur Le Président,

Le plan d'action que vous avez mis en place développe de nombreux projets ; Ceux-ci toucheront les agents qui travaillent au sein de notre établissement. Vous mettez en évidence les effectifs de référence ainsi que le réexamen de la répartition des effectifs par rapport au matériel.

Dans vos actions on peut faire la lecture suivante :

« redéfinir les besoins réels à la garde et à l'astreinte au sein des cis en fonction de l'activité opérationnelle / adapter le SOJ à la sollicitation opérationnelle réelle au regard des engins à armer et des risques du secteur / proposition de méthodologie de détermination des effectifs / clarifier et uniformiser les règles relatives à la d16-130 en définissant des effectifs de référence et en mettant de la cohérence dans la répartition des effectifs / revoir les effectifs jour et nuit /affiner le coef 4.2 / préciser le rôle des Soj /définir également les effectifs de référence des officiers et des pats »

« réduire le nombre de VTU et VRID / réduire le nombre de FSR et VSR /Revoir la question de l'armement type dans les véhicules /.../lot de sauvetage/ réduire le nombre en ne dotant pas de Lspcc dans les VSAV. »

Nous savons que vos collaborateurs travaillent activement sur ces critères. Comme vous le savez la réglementation vous oblige à consulter le CHSCT :

L'article L.4612-8 dispose que : « Le comité est consulté avant toute décision d'aménagement important modifiant les conditions d'hygiène et de sécurité ou les conditions de travail et, notamment, avant toute transformation importante des postes de travail découlant de la modification de l'outillage, d'un changement de produit ou de l'organisation du travail, avant toute modification des cadences et des normes de productivité liées ou non à la rémunération du travail ».

L'impact depuis plusieurs mois du sous-effectif permanent à chaque coin de notre département démontre, que nous ne sommes plus dans l'intention mais bien dans la phase active du projet.

../..

Vous parlez des Risques Psycho Sociaux tout en programmant le mal être des personnels.
De fait, la seule limite à vos réformes organisationnelles sont la capacité des agents à supporter vos choix.

Cette restructuration d'établissement telle qu'elle est présentée nous inquiète et nous paraît incompatible avec nos objectifs du CHSCT.

Nous ne sommes pas là pour nous associer ou encore cautionner des pratiques irresponsables qui ne font qu'engendrer une dégradation du service public par la dévalorisation programmée des sapeurs-pompiers professionnels.

Qu'entendez-vous par les effectifs Jour et Nuit ?

Avez-vous programmé même si celle-ci est déjà bien amorcée la baisse des effectifs le jour ?
La nuit ?

Avez-vous programmé le changement d'un temps de travail cyclé en 24h ? ; En 12 h ? ;
Mixité en 24h et 12h ? Ou autres ?

Dans l'attente de réponses précises, veuillez croire Monsieur Le Président, en notre respect.

Quentin DE VEYLDER
Secrétaire Général



Les membres CHSCT :

François MASSIN
Secrétaire du CHSCT



Hugues TETAERT
Membre CHSCT

David MIRLAND
Membre CHSCT



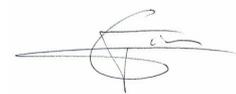
Angelo CARLUCCI
Membre CHSCT

Maroine FATHALLA
Membre CHSCT



Sébastien FLAMENT
Membre CHSCT

Guillaume Piwon
Membre CHSCT



Jeremy DOURS
Membre CHSCT